

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE SAINTE EUPHEMIE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2026-16

LE MAIRE DE SAINTE EUPHEMIE,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026

ARRÊTE

ARTICLE 1

Délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Jocelyn KIRCHHOFFER pour les affaires des domaines suivants : Urbanisme.

Sainte Euphémie, le 24 mars 2026

Emmanuel GENIQUET
Maire

